



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2024- N°132

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240624-VI-DEC-2024-132-AU
Date de télétransmission : 24/06/2024
Date de réception préfecture : 24/06/2024

OBJET : signature du contrat CERTEUROPE

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L. 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT l'objectif de la Ville d'Etampes de moderniser et renforcer l'équipement, et notamment la mise en place du Système d'Identification des Véhicules (S.I.V)

CONSIDÉRANT la nécessité pour le service de Police Municipale de se doter de moyens matériels adaptés, entre autres de l'accès à ce type de fichier.

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société CERTEUROPE laquelle possède toute compétence en ce domaine,

DECIDE

ARTICLE n° 1 : De souscrire un contrat d'abonnement au S.I.V. pour une période de 36 (trente six) mois à compter du 01 juillet 2024 au 01 juillet 2027 pour un montant de 1015.09 € HT / par an

ARTICLE n° 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents,

ARTICLE n° 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n° 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Maire de la commune d'Etampes.

Fait à Etampes, le ¹ 24 JUIN 2024



25 JUN 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication